



## Attestation de conduite en sécurité tracteurs agricoles

### Public

Tout salarié utilisant un tracteur agricole nécessitant une autorisation de conduite

### Prérequis et modalités d'accès

-Être âgé d'au moins 18 ans et être apte médicalement

-Admission après positionnement téléphonique et réception bulletin inscription

-Accessible aux personnes en situation de handicap après positionnement par le référent inclusion et handicap

Date : A déterminer

Durée : 1 journée, soit 7 heures

Lieu : A déterminer

### Financement et statut

- Salariés agricoles : Formation gratuite (prise en charge catalogue Ocapiat)
- Formation intra-entreprise : sur devis
- Formation en inter-entreprise : 245,00€ / pers

### Objectifs de la formation

Maîtriser les règles de conduite et de sécurité relatives aux engins agricoles afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et permettre à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite.

### Contenu

- Enseignement théorique :
  - Les bases de la réglementation applicable aux engins de chantier
  - Les règles de conduite, de circulation, de stationnement
- Enseignement pratique :
  - Prise de poste
  - Conduite en sécurité
  - Manœuvres

### Compétences visées

Acquisition de compétences techniques et sécuritaires afin de pouvoir utiliser des engins agricoles en respect avec la réglementation en vigueur

### Certification délivrée

Attestation de formation permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite.

### Responsable de formation

Rémi BOUILLET

Formateur expert en conduite d'engins agricoles

